



---

# PROJET ASSOCIATIF DE LO PARVI

## Volet stratégique « protection »

### Bilan de l'année 2025

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
<b>A) Conserver les populations d'espèces végétales et animales patrimoniales de l'Isle Crémieu.</b>	<p>A1) Informer les décideurs et les aménageurs de la présence d'espèces patrimoniales dans le cadre de la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC) ».</p>	<p>Automatisation du transfert de données aux pôles régionaux faune de Biodiv'Aura (Pôle Vertébrés et Pôle Invertébrés), transfert annuel au Conservatoire Botanique National Alpin pour le Pôle d'Information Flore-Habitats-Fonge qui n'est pas encore sous le même logiciel.</p> <p>Transfert de données aux bureaux d'études pour les projets : de stratégie des aires protégées de la CCBD, de centrale photovoltaïque au sol à Morestel sur la décharge de déchets inertes de l'entreprise Perrin, de mesures compensatoires sur des pelouses sèches à Saint-Baudille-de-la-Tour liées à la carrière Gonin TP dans le Val d'Amby, de liaison Lyon-Turin. Echanges de données avec l'APIE pour le plan de gestion sur le Castor dans le bassin versant de la Bourbre.</p>	
	<p>A2) Participer aux actions du réseau régional de conservation de la flore.</p>	<p>Réalisation du chantier d'entretien de la tufière de Montalieu-Vercieu avec le conservatoire des espaces naturels de l'Isère en faveur de <i>Drosera anglica</i>.</p> <p>Suivi des stations d'<i>Onosma arenaria subsp. pyramidata</i> et d'<i>Iberis timeroyi</i></p>	
	<p>A3) Intégrer la notion d'espèces patrimoniales à responsabilité (liste Isle Crémieu) dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).</p>	<p>Réalisation en 2023 d'un diagnostic environnemental du Haut-Rhône dauphinois qui a analysé toutes les données naturalistes sur l'Isle Crémieu et produit la liste des habitats et des espèces patrimoniales et à responsabilité du territoire de Lo Parvi. Deux plans de gestion ont pu l'utiliser en 2025 (ENS local du Val d'Amby, ENS local des Landes et Communaux de Trept).</p>	
	<p>A4) Développer la création de mares pour favoriser la faune et la flore patrimoniales.</p>	<p>Un chantier participatif de Lo Parvi a permis la création d'une nouvelle mare à Saint-Chef.</p> <p>Le Département a créé plusieurs mares dans les ENS départementaux : 10 dans l'ENS de Save (3 vers les étangs de la Serre et 7 dans le méandre de Payerne) et deux dans l'ENS de l'étang de Lemps.</p> <p>1 mare a été créée dans l'ENS des mares de Craquenot à Charette.</p> <p>La mare (mesure compensatoire de la station d'épuration des Avenières-Veyrins-Thuellin) a été réalisée sur la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin début 2025. Dans le cadre du projet de création de mares porté par la CCVD et animé par la LPO Isère sur le territoire des Vals du Dauphiné : 18 mares créées sur les communes au sud de la Bourbre (hors territoire Lo Parvi).</p> <p>Projet de création d'une mare (partenariat ONF/LPO/Lo Parvi) à Janneyrias reporté en 2026.</p>	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
	A5) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées.	<p>Le plan de gestion castor (2021-2030) est mis en œuvre sur le bassin versant de la Bourbre sous l'égide de l'EPAGE avec un accompagnement de l'APIE.</p> <p>Le plan de gestion castor (2022-2031) est mis en œuvre sur le bassin versant de l'Isle Crémieu sous l'égide de la CCBD avec un accompagnement de Lo Parvi (rencontrer et accompagner les aménageurs concernés par des projets en bords de cours d'eau, appui à la réalisation de supports de communication développés par la CCBD, organisation de sorties nature à destination du grand public, identifier et prévenir les usagers concernés par l'installation d'un nouveau barrage, poursuivre la médiation castor (notamment sur Le Bouchage, Brangues, Vézeronce-Curtin, Bouvesse-Quirieu, Arandon-Passins, Saint-Romain-de-Jalionas), suivre la procédure d'intervention sur les barrages, rechercher les indices de présence (gîte, barrage et réfectoire) sur des secteurs ciblés (avec les élèves de BTS de l'IET de Lyon), actualiser les indices de présence dans les secteurs où le castor est installé.</p> <p>La carte actualisée de répartition du castor dans l'Isle Crémieu a été fournie par Lo Parvi à la DDT et l'OFB pour actualiser l'arrêté piégeage (interdiction des pièges létaux sur les zones de présence du castor). Lo Parvi participe au réseau castor de l'OFB pour renseigner la carte nationale de répartition de l'espèce.</p>	
	A6) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Actions et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Mise à jour automatisée de la répartition de l'espèce dans la base de données. Recherche des pontes dans la RNR des étangs de Mépieu.	
	A7) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs.	Contrôle de six populations sur Ruy-Montcarra (présence), Rochetoirin-Ruy (présence), Saint-Sorlin-de-Morestel (présence), Dizimieu (présence), Morestel (présence) et Vignieu (présence). Inscription de projets d'APPB spécifiques Ecrevisse à pieds blancs dans la feuille de route de la Stratégie des Aires Protégées en Isère.	
	A8) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	Participation au réseau de sauvetage des chauves-souris animé par le groupe chiroptères de l'Isère (conseils à la commune de Chavanoz et à une propriétaire de Creys-Mépieu). Rédaction d'un article pour les bulletins municipaux.	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
	A9) Participer à la conservation de la chouette effraie.	Bilan du contrôle complet de cette année des 52 nichoirs visités (un record !) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 avec reproduction, de 4 à 6 jeunes</li> <li>○ 5 avec présence et visite du nichoir</li> <li>○ 7 avec présence autour du nichoir (pelotes)</li> <li>○ 31 sans présence (aucun indice de présence autour et dans le nichoir)</li> <li>○ 2 nichoirs retirés suite à modification de bâtiment ou tombé.</li> <li>○ 2 nouveaux nichoirs posés cette année</li> </ul>	
	A10) Organiser le relais des animaux sauvages patrimoniaux blessés vers le centre de soins le Tichodrome.	Peu de sollicitations cette année.	
<b>B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion</b>	B11) Accompagner la mise en œuvre d'un Plan National d'Actions (PNA) sur les pelouses sableuses.	La CCBD a pu acheter deux pelouses sableuses particulièrement intéressantes à Saint-Victor-de-Morestel et à Siccieu-Saint-Julien et Carisieu. Essai de transplantation de sable avec banque de graines du sol à Saint-Sorlin-de-Morestel (ENS du Valencey). Travail avec la commune de Vézeronce-Curtin pour la création d'un arrêté de protection des habitats naturels sur des pelouses sableuses.	
	B12) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux.	Les communes de Tignieu-Jameyzieu, Trept (en partie), Hières-sur-Amby, Annoisin-Chatelans, Sermérieu et Corbelin ont pris des délibérations pour transférer la gestion de leur ENS à la CCBD. Cette dernière prévoit de prendre la compétence ENS en fin d'année 2025.	
	B13) Contribuer avec le Département à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales.	Participation aux comités de site des différents ENS actifs (30) et réalisation de plusieurs actions de suivis naturalistes. Participation à la réalisation de 2 plans de gestion (Val d'Amby, Etang de Chalignieu), transmission des données naturalistes, rédaction du plan de gestion de l'ENS des Landes et Communaux de Trept.	
	B14) Accompagner la gestion des ENS départementaux.	Suivi des comités de sites (Lemps, Save, Rama), transmission des données naturalistes, avis techniques sur l'ENS de la Save.	
	B15) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.	Echanges avec la chargée de mission Natura 2000 de la Région. Sollicitation de l'Etat pour étendre le site Natura 2000 sur les communes volontaires. Inscription dans la feuille de route de la Stratégie des Aires Protégées de l'Isère.	
	B16) Poursuivre la gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	Mise en place des 54 actions du plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu prévues en 2025 avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
		de la société Vicat et l'aide de la commune de Creys-Mépieu.	
	B17) Accompagner la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français.	Participation à une action de police conjointe avec l'OFB et des agents de la RN. Participation à des réunions techniques sur la restauration de la lône des Cerisiers, la passe à poissons du seuil des Mollettes, le Castor. Le plan de gestion de la réserve a été validé par le CNPN en novembre 2025.	
	B18) Participer aux travaux des réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône...).	Participation aux rencontres régionales des Réserves Naturelles dans l'Ain. Participation au congrès de Réserves Naturelles de France dans les Pyrénées. Participation au réseau des gestionnaires des acteurs du fleuve Rhône dans l'Ain.	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
	B19) Contribuer à la reconnaissance des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).	<p>A l'échelle de l'Isle Crémieu, l'association Nature Nord-Isère Lo Parvi, avec le soutien du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, a proposé à la DREAL de réaliser l'actualisation des ZNIEFF. Les nouveaux contours ont été redéfinis en 2024 à partir d'une méthodologie inédite proposée par l'Association Lo Parvi. L'objectif principal était de mettre à jour et d'harmoniser l'inventaire des ZNIEFF en s'appuyant sur la cohérence biologique (données d'espèces et habitats déterminants), la cohérence écologique (inventaires de milieux) et la cohérence réglementaire (zonages existants : réserves naturelles, APPB, ENS, etc.). À partir de ce cadre, une actualisation des données ZNIEFF a été réalisée en 2025, allant de la collecte de données naturalistes à l'actualisation des fiches descriptives pour chaque site. Les nouvelles zones définies sont désignées provisoirement sous le nom de « Zones de Biodiversité Remarquable » (ZBR). Le nombre total de ZNIEFF avant l'actualisation s'élevait à <b>179</b>, après actualisation on compte aujourd'hui <b>125 ZBR</b>. Un des objectifs de l'actualisation était de réduire en quantité le nombre des petites zones afin de les regrouper quand il existait des continuités écologiques entre elles.</p> <p>L'analyse du recouvrement du territoire d'étude par les périmètres du zonage ZNIEFF après leur actualisation met en évidence une augmentation nette de leur emprise. Alors que les anciennes ZNIEFF couvraient environ <b>17 719 ha</b>, soit <b>21,2 %</b> de la surface totale du territoire d'action de Lo Parvi (83 711,91 ha), les ZBR en recouvrent <b>29 736 ha</b>, représentant <b>35,5 %</b> du territoire. Cette progression manifeste une extension significative des périmètres d'inventaire, suggérant une meilleure prise en compte des continuités écologiques, des zonages de protection et des milieux remarquables, et offrant un maillage écologique plus cohérent à l'échelle de l'Isle Crémieu.</p>	
<b>C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.</b>	C20) Accompagner la CCBD pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion des cours d'eau et des zones humides.	<p>La restauration du ruisseau de la Bordelle à Morestel s'est poursuivie en 2025.</p> <p>La gestion du marais de Sarradin (Bouvesse-Quirieu) s'est poursuivie en 2025 (gestion des niveaux d'eau, pâturage équin).</p> <p>La renaturation de l'Est du marais de Boulieu (amont de la Chogne sur Courtenay) a commencé (broyage, installation de l'ouvrage de régulation du niveau d'eau).</p>	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
	C21) Accompagner l'EPAGE de la Bourbre pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion des cours d'eau et des zones humides dans le territoire de l'Isle Crémieu situé dans le bassin de la Bourbre.	La restauration du ruisseau du Culet (Sermérieu) par l'EPAGE de la Bourbre est en cours de réalisation.	Vert
	C22) Accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bourbre.	Le dossier de révision du SAGE de la Bourbre avance lentement.	Jaune
<b>D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.</b>	D23) Participer à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	La commission n'a pas examiné de dossiers sur l'Isle Crémieu cette année (2 dossiers hors territoire).	Jaune
	D24) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu.	Plusieurs comités de suivi se sont réunis en 2025 : Trept, Montalieu-Vercieu, Bouvesse-Quirieu, Charette et Creys-Mépieu.	Vert
	D25) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	Lo Parvi a assuré le suivi de la biodiversité (protocole Roselière) de la carrière d'Énieu (société Vicat, communes de Charette, Courtenay, Bouvesse-Quirieu, Montalieu-Vercieu) et de trois carrières de la société Perrin (Communes d'Arandon-Passins et Montalieu-Vercieu). Lo Parvi a également suivi la mise en œuvre effective des mesures compensatoires prévues dans les carrières de la société Perrin. Echanges avec la société Vicat pour les réaménagements écologiques de la carrière de Faverges et de la carrière de Mépieu à Creys-Mépieu. Echanges avec la société Eurovia pour le réaménagement de la carrière de Tignieu-Jameyzieu.	Vert
<b>E) Protéger et restaurer la trame verte et bleue</b>	E26) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	Rencontre de la SNCF qui relance les études (sur 3 ans) pour la réalisation du barreau entre le tunnel de base et Grenay. Participation au premier comité de concertation. Le contournement ferroviaire de l'Est lyonnais est relancé en parallèle.	Vert

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
	E26 bis) Accompagner l'implantation de la Ligne de Tramway Crémieu-Lyon	La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une concertation publique volontaire sous l'égide de la CNDP en fin d'année 2025. Une première réunion de concertation entre la Région et les associations de protection de la nature a eu lieu pour noter les impacts sur le patrimoine naturel.	
	E26 ter) Accompagner l'implantation du carboduc entre l'usine Vicat de Montalieu-Vercieu et Meximieux.	Suite au débat public et à l'obtention d'une aide européenne le projet de décarbonation de l'usine Vicat est lancé. La société SPSE travaille sur l'étude de l'implantation du nouveau pipeline qui doit relier l'usine Vicat à Meximieux pour rejoindre le pipeline existant (3 fuseaux étudiés).	
	E27) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu.	Participation aux PLU d'Annoisin-Chatelans, Bouvesse-Quirieu, Le Bouchage, Chavanoz, Optevoz, Salagnon, Trept et Vasselin (modification légère pour ce dernier)	
	E28) S'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	Une consultation sur l'intérêt touristique du projet a été lancée auprès des plaisanciers par la CNR en 2025.	rouge
	E29) S'opposer à la construction du barrage sur le Rhône au niveau de Saint-Romain-de-Jalionas et Loyettes.	Abandon du projet par l'Etat durant l'été 2024. Enterrement symbolique du projet un an après (Août 2025) devant la presse. Demande de création d'une réserve naturelle sur le dernier tronçon libre du Rhône.	
	E30) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et des lignes basse tension avec des dispositifs anticollisions pour les oiseaux.	Le groupe de travail piloté par le CEN pour améliorer la gestion de la végétation sous les lignes RTE et ENEDIS traversant les aires protégées (ENS, APPB, Réserves naturelles, terrains du CEN, etc.) s'est réuni pour examiner les travaux 2025. Rencontre de RTE dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle ligne haute tension entre Malville et Bouvesse-Quirieu dans le cadre du projet de décarbonation de l'usine Vicat. La nouvelle ligne empruntera le couloir existant (avec sans doute un remplacement des pylônes existants pour supporter les deux lignes).	
	E31) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les obstacles à la continuité écologique (infrastructures routières, seuils sur les cours d'eau, barrages hydroélectriques, etc.).	Mise en place par le Département d'une campagne annuelle de sauvetage des batraciens à Moras (filets et seaux). Mise en place d'une passerelle pour les mammifères (dont Castor) sur le ruisseau du Ver à Saint-Chef sous la route communale vers l'ancien lagunage.	

**Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs</b>	<b>Actions réalisées en 2025</b>	<b>Niveau de réalisation de l'action</b>
<b>F) Agir contre les pollutions des écosystèmes.</b>	F32) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage auprès des collectivités et des professionnels	Participation à la Fête des broyeurs à Frontonas.	
	F33) Lutter contre les décharges sauvages.	31 décharges sauvages signalées via le site « Sentinelles de la nature », vérifiées par la commission veille écologique de Lo Parvi qui alerte les collectivités locales pour procéder à leur nettoyage (28 avec un objectif atteint, 3 en cours démarches engagées) Organisation d'un chantier participatif de nettoyage d'une décharge sauvage sur la commune de Soleymieu.	
	F34) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques dans la nature.	Lo Parvi a travaillé avec la CCBD pour essayer de trouver des solutions pour évacuer les dépôts de pneus abandonnés. La commune de Chamagnieu avec le centre de plongée de Chamagnieu ont fait évacuer un gros stock de pneus. La dépollution progressive du site se poursuit.	Yellow
	F35) Réduire la pollution lumineuse.	La CCBD et l'APIE ont organisé une conférence sur le sujet de la pollution lumineuse à Crémieu.	Yellow
	F36) Lutter contre la dégradation des milieux naturels par la pratique des engins de loisirs motorisés.	Une action de police conjointe avec l'OFB et la RN du Haut-Rhône français.	Yellow
	F37) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire	La commission veille écologique compte 7 membres et se réunit une fois par mois pour examiner les alertes des Sentinelles de la nature réparties sur le territoire (65 alertes sur un an).	
<b>G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.</b>	G38) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des forêts concernées par le renouvellement des programmes d'aménagement de l'ONF à Frontonas, Chamagnieu et Trept.</li> <li>- Participation au CIAF (Commission intercommunale d'Aménagement Foncier) animée par le Département sur les communes des Avenières-Veyrins-Thuellin, Vézeronce-Curtin et Saint-Sorlin-de-Morestel concernant les règlements de semis et boisements.</li> <li>- Suivi des coupes et surveillance autour des captages d'eau potable sur Bachelin (Arandon-Passins), échanges avec le groupe « Cerf vert » pour achat et protection des parcelles éventuellement à vendre.</li> <li>- Concertation avec la DDT concernant les questions qui nous étaient posées sur la possibilité d'exploitation des chablis en zone protégée</li> </ul>	

## Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi bilan 2025

Objectifs	Actions à réaliser entre 2023 et 2032 pour contribuer à atteindre les objectifs	Actions réalisées en 2025	Niveau de réalisation de l'action
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite des coupes rases sur Chozeau, Vernas et Parmilieu, mesures et correspondance avec les responsables des signalements.</li> <li>- Participation à l'assemblée générale de VALFOR et de 3 sorties sur le terrain proposées par le CNPF AURA ainsi qu'à une réunion proposée par la CCBD.</li> <li>- Prise de contact et visite du site de l'association « Ecolocal » de Villette d'Anthon pour gestion d'un espace de 8 Ha de forêts et prairies.</li> </ul>	
<b>H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins, bords de voiries et espaces verts.</b>	H39) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins.	Aucune action entreprise en 2025, le Département nous a fourni sa feuille de route concernant la gestion extensive. Un travail d'adaptation serait à réaliser pour les communes en 2026.	
	H40) Promouvoir les jardins et espaces verts accueillants pour la biodiversité.	La commission jardin-biodiversité regroupe 11 personnes et se réunit régulièrement. Les membres de la commission ont tenu plusieurs stands pour initier le grand public lors de différentes manifestations. La commission a rédigé plusieurs articles pour la Plume de l'Épervier. La commission a conduit un chantier de création de mare à Saint-Chef. La commission a commencé la mise en place d'un jardin à Trept derrière le local de Lo Parvi avec l'aide des services techniques et des élus de la commune.	
<b>I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.</b>	I41) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (Maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.).	Projet agro-environnemental et climatique de l'Isle Crémieu porté par la CCBD. Participation à la mise en place de la stratégie agricole et alimentaire de la CCBD. Poursuite de la gestion agricole respectueuse de la biodiversité sur les espaces naturels protégés (Étang de Lemps, RNR des étangs de Mépieu, ENS de Save, Communaux de Trept, Besseye, Marsa, Charamel, Larina, etc.) Prise en compte de la protection des haies stratégiques dans les PLU en cours de révision.	
<b>J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables respectueuses des milieux naturels.</b>	J42) Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables ne portant pas atteinte aux milieux naturels.	Participation aux PCAET de la LYSED et de la CCBD. Travail avec la CCBD, la CCVD et le SYMBORD sur le document cadre sur le photovoltaïque au sol réalisé par la Chambre d'Agriculture. Echange avec la société Perrin pour son projet de centrale photovoltaïque sur l'ISDI de Morestel. Participation à la réunion publique sur un projet agrivoltaïque de 30 ha à Charette. Echanges avec la DREAL, les élus et la société GreenYellow sur un projet agrivoltaïque de 17 ha à Arandon-Passins.	

**Sigles utilisés :**

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale  
APIE : Association Porte de l'Isère Environnement  
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
APPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
AURA : Auvergne Rhône-Alpes  
BRD : Boucle du Rhône en Dauphiné  
CA : Conseil d'Administration  
CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère  
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin  
CCBD : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné  
CCVD : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné  
CDNPS : Commission Départementale Nature Paysages et Sites  
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels  
CIAF : Commissions Intercommunale d'Aménagement Foncier  
CLE : Commission Locale de l'Eau  
CNDP : Commission Nationale du Débat Public  
CNPN : Conseil National de Protection de la Nature  
CNR : Compagnie Nationale du Rhône  
CNPF : Centre National de la Propriété Forestière  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DREAL : Direction Régionale de L'Écologie, de l'Aménagement et du Logement  
EBC : Espace Boisé Classé  
EDF : Électricité De France  
ENS : Espace Naturel Sensible  
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
ERC : Eviter Réduire Compenser  
FNE : France Nature Environnement  
HA : Hectare  
ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes  
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
LYSED : Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné  
OFB : Office Français de la Biodiversité  
ONF : Office National des Forêts  
ORE : Obligation Réelle Environnementale  
PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique  
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PNA : Plan National d'Actions  
PNR : Parc Naturel Régional  
RN : Réserve Naturelle  
RNF : Réserves Naturelles de France  
RNN : Réserve Naturelle Nationale  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
RTE : Réseau Transport Électricité  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial  
SINP : Système d'Information Nature et Paysage  
SYCLUM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères (remplace le SICTOM)  
SYMBORD : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté  
ZBR : Zone de Biodiversité Remarquable  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique